Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_105-DE

**Commune de CARNAC – MORBIHAN**
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 6 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

**Etaient présents** : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

**Absent excusé** : /

**Secrétaire de séance** : M. Bernard BARON.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 27 | Nombre de membres présents : | 24 |
| Quorum requis : | 14 | Nombre de votants (présents + procurations) : | 27 |

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-105

## Objet : Convention d'Aide Individuelle au Sportif de haut niveau Auxence KERZERHO

La commune de Carnac met en place un dispositif d'aide individuelle destiné à soutenir ses sportifs justifiant de résultats significatifs. Ce dispositif vise à faciliter leur participation aux compétitions, à reconnaître leurs performances et à valoriser l'image de la commune.
Une aide financière sera allouée selon des critères objectifs (niveau des compétitions, résultats sportifs, ressources, discipline et parcours sportif) dans le respect du droit budgétaire et des principes d'égalité et de transparence qui régissent l'action publique locale.
En contrepartie, les sportifs bénéficiaires s'engagent à contribuer au rayonnement de la commune de Carnac par des actions de communication et de promotion, notamment auprès des jeunes publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2313-1 et suivants,
Vu le Code du Sport, et notamment ses articles L. 100-1 et suivants relatifs à la contribution et au développement des activités physiques et sportives, et notamment ceux de haut niveau,
Vu le code de conduite sportive du Ministère chargé des Sports,
Vu le Règlement relatif à l'aide individuelle de la commune de Carnac aux sportifs de Haut Niveau prise par délibération durant le conseil municipal du 6 juillet 2026,
Considérant le projet de Convention d'aide individuelle au sportif carnacois de Haut Niveau dénommé Auxence Kerzerho,
Vu l'avis émis par la Commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Vie de Proximité réunie le 24 juin 2026,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'allouer à Auxence KERZERHO domicilié au 13, route de Penhouët à Carnac, sportif dans la discipline dite de para dressage dont le parcours sportif atteste de ses entrainements dans l'équipe de France des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et de la poursuite de ses participations aux compétitions de niveau national dont le championnat de France de para dressage prévu durant l'été 2026, une aide individuelle d'un montant de 1 500 € / an renouvelable deux fois. Le versement de cette aide est conditionné pour 2027 et 2028 à la poursuite de son projet sportif vers les Jeux Olympiques et paralympiques de 2028.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_105-DE

- De fixer les engagements et contreparties d'Auxence KERZERHO de la façon suivante : observer un comportement exemplaire en toute circonstance afin de valoriser l'image de son sport, sa propre image de sportif et l'image de la ville de Carnac ; s'engager pour que la commune de Carnac figure en tant que partenaire institutionnel dans ses supports de communication ; s'engager à accepter une sollicitation annuelle pour une action de promotion du sport auprès des jeunes.
- D'approuver et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'aide individuelle au sportif carnacois de Haut Niveau dénommé Auxence KERZERHO, ci-annexée.

***POUR EXTRAIT CONFORME***

**Le Maire**

**Alexandre LANOË**

**Le Secrétaire de séance**

**Bernard BARON**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*